





ces cours dans d'autres pays d'Afrique. L'Institut des Relations Internationales du

indications complémentaires pour le développement de chaque thème en invitant les facilitateurs à les aborder à l'aide d'exemples ou de situations concrètes.

Ma délégation appuie les efforts faits par le Secrétaire Général pour l'implémentation de la résolution 73/201, par laquelle l'Assemblée générale l'engage à appuyer la création de réseaux d'anciens participants aux programmes de formation menés au titre du Programme d'assistance.

Ma délégation appelle à une bonne structuration de cette orientation qui permettra d'enrichir le réseau de professionnels et sera un outil formidable pour valoriser la formation ainsi acquise, que ce soit du point de vue des bénéficiaires de la formation que pour l'ONU. Ma délégation salue à cet égard la mise à disposition d'un espace d'interaction en ligne y dédié, ainsi que la documentation qui permet des échanges sur des questions d'intérêt. Ma délégation suggère de maintenir la dynamique ainsi enclenchée et d'envisager la possibilité de faire des coachings sur mesure qui permettraient des interactions plus poussées, susceptibles de concrétiser des idées ou de relever des défis.

Ma délégation suggère ainsi, si ce n'est déjà le cas, la création d'un support collaboratif digital dans lequel les membres peuvent personnaliser leur profil en renseignant leur parcours académique ou professionnel, selon les cas. Elle encourage également une communication active à travers des articles de blog dans lesquels les membres trouveraient des informations par thématiques par le biais d'articles, qui permettent de partager des actualités et d'animer la communauté.

Ma délégation est consciente de ce que ces suggestions qui s'agrègent à l'impressionnant travail existant, nécessitent un financement conséquent

envisagent de le faire. Elle félicite également les pays hôtes, les commissions régionales et les partenaires pour leur soutien généreux aux préparatifs de chaque programme de formation.

Au moment où nous percevons de plus en plus les signes de raréfaction des ressources et que la tendance est à la restriction tous azimuts, ma délégation note avec intérêt l'allocation des ressources à cette activité au budget ordinaire pour 2024 au chapitre 8 (Affaires juridiques), au titre du sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international), conformément à la résolution 77/102. Ces provisions qui doivent absolument être renforcées, permettront